



DECISION 2022-67

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

D'accepter la proposition de spectacle « Happy Music Tour 2022 » portée par les trois journaux lorrains, la radio France Bleu et Moselle TV, le 16 septembre 2022 sur la commune de Volmerange-les-Mines pour un montant de 15 000 € H.T soit 18 000 € T.T.C pour le compte du Républicain Lorrain, rue des Fontaines à Metz.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière

Certifiée exécutoire le : 1/08/2022

Le Vice-Président

Publiée le : 1/08/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 1/08/2022

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024